

Pouvoir d'emprunt—Loi

ral. Cette mesure très partielle ne garantirait en aucun cas que le conjoint verse une pension à la personne et aux membres de la famille qui ont besoin de cet appui financier.

[Français]

Voilà pourquoi, monsieur le président, je pense que la créance alimentaire relève beaucoup plus de la législation provinciale que fédérale. Nous compliquerions la situation actuellement en adoptant une mesure qui, en fait, s'ajouterait aux autres qui sont à la veille de l'être, et je souhaiterais tout simplement que mes deux collègues puissent nous aider à accélérer l'adoption du projet de loi sur le recouvrement des pensions et de toutes les dettes qui doivent être recouvrées des employés de l'État tel que proposé dans le bill C-38. Je pense que l'adoption de ce projet de loi est beaucoup plus urgente, et j'espère que mes collègues nous aideront à y parvenir dans les plus brefs délais. A mon avis, on pourrait résoudre un problème et laisser aux provinces le soin d'en régler un autre qu'elles sont en voie de solutionner de façon beaucoup plus efficace.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 h 05, et conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 5.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1981-1982 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bussières (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-59, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, dans mes premiers commentaires sur le bill C-59, la loi sur le pouvoir d'emprunt, j'ai dit que depuis quelques années le gouvernement se servait de son pouvoir d'emprunt pour accumuler des déficits budgétaires qui atteignent aujourd'hui 69 milliards. En effet, à la fin de l'année financière 1979-1980, le gouvernement avait un passif de 106 milliards et un actif de seulement 37 milliards, ce qui donne un solde de 69 milliards.

Un grand nombre de ceux qui ont déjà participé au début ont cité des statistiques détaillées décrivant la situation financière du gouvernement en 1981. Je n'ai pas l'intention de répéter les renseignements déjà donnés, mais comme nous sommes en train de discuter du pouvoir d'emprunt du gouvernement, je voudrais examiner les faits historiques et financiers

qui ont amené le gouvernement à contracter d'énormes emprunts. Je voudrais montrer les effets qu'un financement continuellement déficitaire et d'énormes emprunts ont sur chaque Canadien et sur l'économie du Canada.

Pour établir un lien entre l'économie nationale et chaque Canadien, il peut être utile de réduire quelques-unes des nombreuses données statistiques à des proportions plus humaines.

Le déficit budgétaire de 69 milliards, partagé par 24 millions de Canadiens, donne par habitant une dette de presque \$3,000. Quand on sait que le Canada compte environ six millions de familles en 1981, on peut en conclure que la part de la dette nationale par famille s'élève à environ \$12,000. Il importe de songer à ce que sera l'avenir financier, si on ajoute \$12,000 à la dette courante de la famille et que les intérêts sur cette dette sont ajoutés à ses dépenses mensuelles et annuelles. Il ne s'agit pas entièrement d'une discussion exclusivement théorique, car les Canadiens sont en définitive comptables des dettes de l'État et au moyen de l'impôt sur le revenu et d'autres taxes, ils acquittent directement ou par l'intermédiaire des sociétés la dette nationale ainsi que les intérêts sur cette dette.

Tout simplement, pour l'exercice financier 1980-1981, le gouvernement prévoit des dépenses de l'ordre de 60 milliards de dollars. Les dépenses seront de 14.1 milliards supérieures aux recettes et une somme de 12.1 milliards sera nécessaire pour le service de la dette nationale. Cela signifie que le gouvernement utilisera au moins un dollar sur cinq pour le service de la dette. Le gouvernement dissipera plus de 25 p. 100 de ses recettes pour acquitter les intérêts. Monsieur l'Orateur, le gouvernement affectera 12.1 milliards de ses recettes de 45 milliards pour payer les intérêts. Cela représente une contribution de \$500 pour chaque Canadien et de \$2,000 pour six millions de familles canadiennes.

Par contraste, le rendement fiscal de la plupart des provinces est de beaucoup supérieur. Dans la plupart des cas, les dépenses ont été maintenues à des niveaux correspondant de plus près à ceux des revenus en dépit des pressions exercées tendant à accroître les services dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et autres domaines de base. Dans la province de la Nouvelle-Écosse, par exemple, la dette moyenne est de \$1,600 par habitant et le service de la dette représente à peu près 9 p. 100 du revenu provincial.

Quand on parle des emprunts du gouvernement, des déficits budgétaires, du service de la dette, on parle au fond de votre argent et du mien. On parle des dollars et des cents soutirés à tous les Canadiens par les divers impôts. Ces impôts comprennent le Régime de pensions du Canada et le programme d'assurance-chômage qui, en fait, ne sont que des formes subtiles d'impôt.

Les Canadiens doivent reconnaître et se rendre compte que notre régime d'imposition sous toutes ses formes, directes et indirectes, est tout simplement le moyen par lequel le gouvernement finance les services qu'il assure. Le maintien et l'expansion des services gouvernementaux entraînent forcément une hausse des impôts sous une forme ou une autre.